

**FCPR ODDO BHF DEBT & EQUITY  
OPPORTUNITIES**

Fonds Commun de Placement à Risques

Article L.214-28 du Code monétaire et financier

Code ISIN part A : FR0013513892

Code ISIN part F : FR0013513884

Code ISIN part G : FR0014001HI0

Code ISIN part C : FR0013513876

Paris, le 08 janvier 2021,

ODDO BHF Private Equity SAS a décidé, en sa qualité de société de gestion (ci-après la « **Société de Gestion** ») du fonds FCPR ODDO BHF DEBT & EQUITY OPPORTUNITIES (ci-après le « **Fonds** »), de créer une nouvelle catégorie de parts, les parts « G » (ISIN : FR0014001HI0) et par conséquent de modifier le règlement du Fonds (ci-après le « **Règlement** »).

Les parts G sont réservées aux personnes physiques et aux personnes morales, françaises ou étrangères (à l'exception des « US Persons », tel que ce terme est défini dans le Règlement), investissant un montant initial au moins égal à dix mille (10.000) euros dans le Fonds (hors droits d'entrée), en représentation d'unité de compte au sens de l'article L. 131-1 du code des assurances, dans le cadre de contrats d'assurance vie émis par la société d'assurance Génération Vie.

La valeur initiale des parts A Parts G est de cent (100) euros (hors droit d'entrée, le cas échéant) chacune. Le montant minimum de souscription pour un porteur de parts G est de dix mille (10.000) euros (hors droit d'entrée, le cas échéant).

Il est rappelé conformément au Règlement que la Société de Gestion, n'effectuera aucune distribution aux Investisseurs au titre des parts G pendant une période commençant à la date de Constitution du Fonds et se terminant cinq (5) ans après le Dernier Jour de Souscription (la « **Période de Non-Distribution** »). Pendant la Période de Non-Distribution, la Société de Gestion ne distribuera par conséquent pas ces sommes ou valeurs mais les conservera et les réinvestira dans le Fonds, pour le compte de ce dernier. A ce titre, les parts G ne pourront donner droit à distribution qu'à la fin de la Période de Non-Distribution.

Pour toute souscription de parts de catégorie G pendant la Période de Souscription, un droit d'entrée maximum de cinq pour cent (5%) net de taxes du montant de la souscription de l'Investisseur concerné est perçu. Ce droit n'a pas vocation à être versé au Fonds et sera acquis aux distributeurs.

Les autres caractéristiques du Fonds restent totalement inchangées.

Ces changements entreront en vigueur le 08.01.2021.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur du Fonds relatif à la part G, daté du 08.01.2021, sera disponible en langues française sur le site [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion. Le Règlement du fonds, daté du même jour, sera disponible en langues française sur le site [am.oddo-bhf.com](http://am.oddo-bhf.com) ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.



---

**ODDO BHF Private Equity SAS**

Nom : Nicolas Chaput

Titre : Président